

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20220607-n°9

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation du Conseil : 1 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 1 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Annaëlle CHATELAIN, Laurent LINQUETTE, Eric NICOLLET, Régis LITZELLMANN, Malika YEBDRI, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Rachid BOUHOUC, Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Anne-Marie BESNOUIN, Abdelmalek BENSEDDIK, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Mohamed Lamine TRAORE, Gilles LE CAM, Moussa DIARRA, Tatiana PRIEZ, Cécile ESCOBAR, Céline ALVES-PINTO, Annie ALLOITTEAU, Elisabeth STROHL, Hamid BACHIR, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Bruno RODRIGUES, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Claire BEUGNOT, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, François DAOUST ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Rida BOULTAME ayant donné pouvoir à Armand PAYET, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Keltoum ROCHDI ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Léna MOAL-DEBOURMONT ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Elisabeth STROHL, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Emmanuelle GUEGUEN ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL.

ABSENT :

Gérard SEIMBILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elina CORVIN

Acte rendu exécutoire après :

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165985-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022

- transmission à la Préfecture 09/06/2022
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 2022-07
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165985-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - CIMETIERE INTERCOMMUNAL : NOUVELLE TARIFICATION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 8 décembre 1987 approuvant le règlement intérieur du cimetière intercommunal et du 7 juin 1988 fixant les tarifs des concessions,

VU la délibération du 7 décembre 1993 modifiant le règlement intérieur avec la création de zones de concessions de type traditionnel et modifiant les tarifs,

VU la délibération du 25 septembre 2001 ajustant les prix des concessions et convertissant leur montant en euros,

VU la délibération du 04 juillet 2017 approuvant les tarifs des concessions au sol de durées 15 ans et 30 ans ainsi que le nouveau règlement intérieur,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 30/05/2022,

VU le rapport de Jean-Paul JEANDON, proposant au conseil d' approuver le nouveau règlement intérieur et les tarifs des concessions et des cases de columbarium,

CONSIDERANT l'ouverture prochaine de deux espaces cinéraires comprenant un jardin du souvenir et 176 cases de columbarium,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'actualiser les tarifs des concessions au sol en les harmonisant avec ceux pratiqués par les communes de l'agglomération,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'appliquer pour les cases de columbarium un tarif identique à celui des concessions au sol avec un abattement de 5%,

CONSIDERANT que le règlement intérieur doit être modifié pour prendre en compte l'ouverture au public des deux espaces cinéraires,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

3 non votants

1/ APPROUVE les tarifs des concessions au sol :

- Durée 15 ans : 235 €
- Durée 30 ans : 439 €

2/ APPROUVE les tarifs des cases de columbarium :

- Durée 15 ans : 223 €
- Durée 30 ans : 417 €

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220607-lmc165985-DE-1-1 Date de télétransmission : 09/06/22 Date de réception préfecture : 09/06/22
--

3/ APPROUVE le règlement intérieur ci-annexé qui fera l'objet d'un arrêté du Maire de Puisseux-Pontoise,

4/ PREND ACTE que le règlement intérieur sera annexé à l'arrêté susdit et signé par le Maire de Puisseux-Pontoise et par le Président de la CACP,

5/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220607-lmc165985-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022